Fusillé par un forçat

Marseille, 29 décembre. — Un journalier, [illegible] marié et père de [illegible] enfants, habitant Saint-Antoine, vient de tomber sous les coups d'un forçat qui, [illegible] de sa part, lui tirait d'un coup de fusil par un [illegible]. Barry, magon, [illegible] à la suite du bois de Mergier, [illegible] Saint-Antoine, [illegible] Barry, [illegible] arrêté par la gendarmerie en présence de tout le village assemblé et au milieu des huées des assistants, qui l'auraient écharpé sans l'intervention des représentants de la loi. La victime jouissait de la sympathie générale.

Triste fin d'une idylle

Nice, 29 décembre. — Il y a quelques mois, un étudiant en médecine, M. Georges R..., attaché à une clinique parisienne, tombait tendrement amoureux d'une jeune fille d'excellente famille, Mlle Juliette de R..., qui venait en faire soigner dans cet établissement. Une idylle s'ébauche, et un jour, l'étudiant fit part à son parents de son désir d'épouser la jeune fille. M. R... répondit par un refus, espérant qu'avec le temps cette passion de jeunesse s'atténuerait. Mais loin de s'atténuer, elle ne fit que s'aviver ; un soir, l'étudiant s'en alla quelque temps auparavant à Nice et Bernkasteel-les-Bains, rejoignant à Nice et Bernkasteel où cette dernière demeure avec sa mère, rue de France. La jeune fille souffrait d'une affection de poitrine et comptait pour en guérison sur la douceur du climat méditerranéen. Mais le mal empira, et vendredi soir, elle succombait dans les bras de M. Georges R... Celui-ci s'en pas voulu lui survivre : hier matin, il s'est brûlé la cervelle au pied du lit de la morte. Les deux familles, immédiatement prévenues, se sont rendues à Nice pour y recueillir les pauvres jeunes victimes de ce roman d'amour.

Un écumeur de trains

Reims, 29 décembre

La gendarmerie de Reims a arrêté le nommé Gaston Maitrogne, âgé de 24 ans, recherché par les parquets de Soissons, Laon, Lisieux, Argentan et Rouen, qui écumait les trains sur les réseaux de l'Est et de l'Ouest, filant de Meaux au Mans, Chartres, Rouen, Le Havre, Amiens, Soissons, Paris, Chaumont, Liège, Longuyon et Reims. Sur tous ces parcours, Maitrogne a commis de nombreux vols dans les wagons, les gares et les buffets. Dernièrement Maitrogne s'était évadé de la prison d'Argentan et il échappa aux recherches de 150 personnes armées de bâtons, en se cachant dans un marais.

Le canon automobile contre les ballons militaires

Berlin, 29 décembre. — On vient d'expérimenter un nouveau canon automobile pouvant tirer vingt-quatre coups à la minute, et cela même sur un angle de 75 degrés. Ce nouvel engin est destiné plus particulièrement à la poursuite et au bombardement des ballons dirigeables ennemis, et ses projectiles peuvent atteindre une hauteur de deux à trois mille mètres, à ce qu'on assure. Les expériences, tentées contre des ballons libres aphériques, lâchés non montés au gré du vent, auraient été très satisfaisantes.

L'augmentation de l'artillerie allemande

Berlin, 29 décembre.

On annonce que l'artillerie allemande sera prochainement renforcée de 24 batteries. Cette augmentation portera surtout sur les 42 régiments bavarois qui ne possèdent pas encore leur sixième batterie et sur les 37e et 38e divisions prussiennes qui n'ont chacune qu'un seul régiment d'artillerie. Cette augmentation est motivée par le renforcement de l'artillerie française, et elle ne constitue vraisemblablement qu'un premier pas dans la voie d'une réorganisation de l'artillerie allemande. Il y a aussi en Allemagne nombre d'autorités compétentes qui penchaient pour le système français des batteries à 4 pièces, et qui demandent en outre des canons qui lancerait des projectiles plus destructeurs que les obus et les shrapnels dont la guerre russo-japonaise a démontré, disent-ils, les effets insuffisants.

Le prince de Monaco et le Vatican

Rome, 29 décembre.

Le prince de Monaco tera une conférence sur l'océanographie le 22 février, à Florence. Il avait d'abord exprimé le désir d'en revenir faire une à Rome sous le haut patronage du roi. Mais le roi a pris l'initiative d'inviter lui-même le prince de Monaco, annonçant qu'il assisterait à cette conférence avec la reine Hélène et la reine mère. La question intéressante est de savoir si le prince de Monaco, souverain officiellement catholique, ayant un représentant diplomatique près du Saint-Siège, sera reçu au Vatican pendant son passage à Rome, étant donné qu'il sera l'invité du Quirinal.

Jusqu'à présent la seul cas de ce genre a été celui du président Loubet. On ignore encore ce que fera le prince de Monaco devant les conséquences de sa visite au Quirinal. On assure que le Vatican se montrera indéfectible sur le principe d'après lequel tout hommage rendu au Quirinal par un chef d'Etat catholique est une atteinte portée à ses droits imprescriptibles.

Un client sérieux

Washington, 29 décembre. — Le « Client sérieux » de Cervantès paraît avoir trouvé un émule dans l'humoriste américain Mark Twain, à en juger par la manière dont il actionne ses livres. Il entrait l'autre jour dans une librairie de Washington et demandait le prix d'un ouvrage exposé à la vitrine.

— Quatre dollars, dit le libraire.

— Je suis journaliste, reprend Mark Twain. En cette qualité n'ai-je pas droit à une remise ?

— Très certainement.

— J'écris aussi pour des magazines, et je crois que vous traitez aussi des concessions dans ce cas ?

— Mais oui, dit le libraire, comme collaborateur de revues, vous avez droit aussi à une réduction.

— Eh bien, reprend, l'un des [illegible] de la Société des [illegible], Cela, me procure aussi d'ordinaire une petite réduction sur mes achats de livres, [illegible] Mark Twain.

— Vous devez vous [illegible] cette bonification.

— [illegible] vous voyez que je suis actionnaire de cette maison d'affaires, ce qui devrait [illegible] ma remise.

— [illegible] cette Thermorella, devenant plus commodément, je crois Mark Twain, [illegible] avec vous [illegible] parler de mot. Me permettrez-vous que je [illegible] mes droits comme de ce fait à une petite faveur ?

— Très certainement, répondit encore le libraire.

— Cela va bien, dit alors Mark Twain, [illegible] maintenant vous payer ?

— Mais du tout ; c'est le plaisir qui vous reste [illegible] ouvrage [illegible].

Le libraire était aussi fort que Mark Twain.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

— Au 59e de ligne à Châlons-sur-Saône, le scarlatine fait des ravages. Deux soldats sont morts à l'hôpital.

— Le mauvais temps fait rage dans le département du Var. La neige a fait son apparition dans plusieurs communes. A Garéoult, à la suite des pluies diluviennes, deux ponts, sur quatre, ont été emportés. La circulation est interdite dans une partie du village.

— Le comité fédéral des syndicats de la Loire a décidé de ne pas entreprendre d'action relativement à l'application de la loi Boudenoot, avant d'avoir consulté les ouvriers dans chaque syndicat.

— Près de Toulon, deux enfants de 7 et 4 ans, voulant traverser sur une passerelle la cours d'eau le Faverot, tombèrent à l'eau et se noyèrent.

ETRANGER

— Plusieurs milliers de mineurs et chauffeurs de la navigation se battaient sont en grève, à Buenos-Ayres. Ils se plaignent de certaines dispositions prises par la préfecture maritime, et qu'ils considèrent comme humiliantes.

LA RÉGION

A ROUBAIX

CINQ GRANDS PRIX DE ROME vont sculpter les façades du Nouvel Hôtel-de-Ville

Cinq artistes, tous originaires du Nord et tous grands prix de Rome, seront chargés de sculpter les façades du Nouvel Hôtel de Ville.

La partie la plus élevée de la façade monumentale sera décorée par MM. Alphonse Cordonnier, de la Madeleine et Léon Fagel, de Valenciennes. M. l'architecte Lahoux a demandé au premier de composer trois hauts reliefs représentant l'importation, le peignage et la filature, et au second, trois autres hauts reliefs représentant le tissage, la teinture et l'exportation. M. Hippolyte Lefebvre, de Lille, sculpiera les deux hautes figures décoratives debout, entourant les armes de la Ville, au sommet de la façade, au-dessous du campanile. M. Edgar Boutry, de Lille, est chargé des deux figures décoratives couchées qui seront placées à la base du motif confié à M. Lefebvre. M. Corneille Theunissen, de Valenciennes, exécutera les sculptures du fronton du bâtiment annexe.

L'ensemble de ces travaux statuaires coûtera 62,000 francs. Quant aux sculptures d'ornement, qui ne coûteront pas moins de 90,000 francs, elles sont confiées à un Roubaisien, M. Lahousse, sculpteur ornemaniste.

A DOUAI

Nouvel incident au Lycée

UNE FUMISTERIE

L'« Echo de Paris » annonce qu'un nouvel incident a eu lieu au lycée de Douai, ultérieur, quoique moins grave, à l'affaire Porteau, ce professeur antimilitariste qui, dans ce même lycée de Douai, fut l'objet d'un blâme officiel.

Au cours d'une leçon de géographie sur l'Algérie, un professeur se serait élevé contre la façon dont les retraites des officiers sont distribuées. Ce professeur se serait glorifié d'avoir « fait la campagne de 1870 au fond de sa cave ». L'inspecteur d'académie serait venu enquêter à Douai.

L'enquête aurait démontré que les propos attribués au professeur en question avaient bien été tenus.

En conséquence, le recteur de l'académie de Lille aurait infligé un blâme au professeur.

Il résulterait, d'autre part, d'une enquête à laquelle s'est livrée un de nos confrères que « la dénonciation est une lamisterie d'une belle et honnête dame, que Dieu a dotée d'une foule de dons précieux, d'une délicatesse infinie de sentiments, de langage et d'une vive conviction religieuse ».

Il s'agirait de M. B., depuis 23 ans à Douai, qui avait au plus 11 ans en 1870, et que la plus légère soupçon d'antimilitarisme ne a jamais effleuré.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

A SAINGHIN-EN-WEPPES

Dimanche à 9 heures du soir, a eu lieu, dans le local de l'école de garçons, la première conférence féministe M. Delaplace, délégué cantonal, président de la section, a présenté Mlle Dupont, institutrice, qui avait choisi pour sujet : Le rôle social de la femme.

Pendant plus d'une heure, Mlle Dupont a tenu sous le charme de sa parole, à la fois agréable et persuasive, un auditoire de plus de quatre cents personnes.

Elle expose d'abord les grandes lignes du mouvement féministe qui se dessine depuis quelques années, et la lutte quelque peu ardente à laquelle ce mouvement a donné naissance entre les hommes et les femmes. Elle fait appel très sagement à la conciliation et dit que les femmes ne doivent pas attendre d'un renversement brutal des traditions et des mœurs, l'amélioration de leur condition. Ce qu'elles doivent réclamer avec énergie, c'est une bonne, une meilleure préparation à la vie sociale. Cette préparation doit être complète, physique et scientifique. La science, dit-elle, rapprochera l'humanité et rendra les hommes meilleurs, c'est les mettre hors l'humanité, ce qui est absolument injuste. Elle voudrait aussi qu'on initiât les femmes aux grands problèmes philosophiques, que, en les éclairant rationnellement sur des questions parfois brûlantes, on les rendît plus sûrement, plus tolérantes, plus sûrement de justice et l'idée de solidarité universelle.

La femme restera ce que la nature a voulu vouloir qu'elle fût, c'est-à-dire une épouse et une mère. Elle sera aussi, selon les exigences de la vie, un agent économique, elle deviendra tôt ou tard un agent politique. Si l'on veut qu'elle remplisse ces multiples offices, il faut l'élever avec soin. Mlle Dupont, qui, par le développement, ses qualités naturelles, son intelligence, sa sensibilité, sa bonté, elle se devinera un jour la médiatrice du bien des querelles, et par la un agent de paix sociale et universelle.

Et Mlle Dupont termine en disant : « C'est à cet tâche que les femmes qui en disent féministes doivent convier les hommes, non pas avec des airs de bataille, mais avec la douceur et la modération, qui sont des facteurs certains de résultats ».

De nombreux applaudissements ont fréquemment interrompu cette conférence. M. Delaplace, après avoir remercié Mlle Dupont, a procédé au tirage de la tombola. La distribution des lots s'est faite au milieu d'un véritable enthousiasme.

A SECLIN

Le Noël laïque a été fêté cette année d'une façon particulièrement brillante par la section des Conférences populaires. Comme il y a où on, elle avait pris l'initiative d'une distribution de jouets aux enfants plus étroits laïques.

Pour clore la fête, une représentante conférence-concert avait été organisée dans la salon communal où se pressait une foule considérable.

Au bureau avaient pris place MM. Vergez, président ; Mélanchin et Lefebvre, vice-présidents ; Legrand, délégué ; Ladon, trésorier ; M. Mallet et Duvivier.

Le président présente au public le distingué conférencier, M. Millet, professeur à Armentières, qui s'avait pas craint d'aborder un sujet hérissé de difficultés : la Solidarité humaine.

En termes simples et fermes tout à la fois, le conférencier a montré l'antagonisme permanent de la doctrine individualiste et de la doctrine solidariste. Ce sont les deux doctrines qui permettent les plus grandes divergences contemporaines sur la morale et l'art.

En les opposant l'une à l'autre, il nous fait saisir mieux l'une et l'autre dans ce qu'elles ont d'essentiel et de fondamental : opposé, opposé, après avoir montré les bienfaits de l'individualisme, système d'isolement dans l'existence, il aborde la théorie de la solidarité, substituant au « struggle for life » l'union pour la vie, le sacrifice de tous au bonheur de tous.

Bien des obstacles ont souvent entravé le plein développement de ces idées ; une morale d'intérêt, les idées religieuses et jusqu'à l'éducation ont longtemps dépoui les efforts de généreux pionniers.

Aujourd'hui, le triomphe de ces idées paraît assuré ; M. Millet nous démontre que la solidarité est une loi de nature ; qu'une « interdépendance » nous lie les uns aux autres ; nous sommes débiteurs de la société ; la société est débitrice de chacun de nous ; il y a quasi-contrat social et en échange de la contribution de chacun et la protection commune, la société doit assurer à chacun de nous un minimum de condition d'existence. A la solidarité de fait doit correspondre la solidarité de droit ; la théorie solidariste devient alors la base de nouveaux progrès sociaux, prélude du jour où régnera la justice intégrale.

De vifs applaudissements soulignent tout l'intérêt porté par les auditeurs à cette très intéressante causerie.

La partie artistique commence aussitôt. Les élèves des écoles laïques et l'association des anciennes élèves de l'école de filles avaient prêté leur gracieux concours, nous devons leur adresser tous nos remerciements et non plus chaudes félicitations pour le bric avec lequel le concert fut exécuté ; et réserver une mention spéciale à M. Achille Caby, directeur des chœurs et Mlles Vrélin, Dubuis, Dorlac, Lenigne, Dubuisson, Tonnel, et à M. Ferdinand Baudoin, de Gondecourt.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Dunkerque. — M. Julien Dutoit, tanneur de tas, demeurant à Petite-Synthe, qui travaillait aux Chantiers de France, a été grièvement brûlé à la main droite qui fut prise entre l'enveloppe d'un chaudière et le chef de service.

— Un trappeur des chantiers de démolition de M. Merveille, M. Jérôme Vandeene, demeurant à Rosendaël, est tombé d'un travis sur le quai et s'est grièvement blessé aux reins et aux jambes.

DANS L'ARMÉE

Réserve. — Sont nommés : au grade de chef de bataillon : M. Iliblé, chef de bataillon au régiment d'infanterie d'Avesnes. — Au grade de capitaine : M. le capitaine d'infanterie en retraite Bayle au régiment d'infanterie de Béthune ; M. Rétnir, au régiment d'infanterie de Dunkerque. — Au grade de lieutenant : M. le lieutenant d'infanterie démissionnaire Goiteu au régiment d'infanterie de Lille.

Service de santé. — M. Marland, du 110e d'infanterie, est promu sur place médecin-major de 2e classe.

Génie. — M. le capitaine Ballet, à la chefferie du génie de Boulogne-sur-Mer, est désigné pour Autun.

MM. les officiers d'administration de première classe Riondel, à Boulogne-sur-Mer, a été désigné pour être employé dans la direction de Belfort ; Feber, à Valenciennes, a été désigné pour être employé dans la direction de Lille ; Meloc, à l'établissement central du matériel de guerre de Grenelle, à Versailles, a été désigné pour être employé dans la direction de Dunkerque.

Lieutenants-colonels. — MM. de Cadoudal, chef de bataillon au 152e, base lieutenant-colonel au 146e ; Jempierre, chef de bataillon au 84e passe lieutenant-colonel au 147e.

Nominations dans la gendarmerie. — Sont nommés dans la gendarmerie, 1re légion :

Compagnie du Nord. — Arme à cheval. — Auguste Wampenon, maréchal des logis au 27e régiment d'artillerie ; Augusta Cuvillier, maréchal des logis au 19e escadron du train.

Arme à pied. — Louis Mayot, ancien soldat, proposé par la compagnie des Ardennes ; Jean Branet, ancien soldat, proposé par la compagnie de la Charente.

Compagnie de Pas-de-Calais. — Arme à cheval. — Bernard Vignes, cavalier au 10e régiment de dragons.

Arme à pied. — Fernand Leclerc, ancien sapeur, proposé par la compagnie du Nord ; Ernest Delahaye, ancien sergent, proposé par la compagnie du Nord.

LA BELGIQUE

L'assassinat de la concierge

(Nouveaux détails)

Bruxelles, 29 décembre.

L'instruction de ce crime qui passionne tout Bruxelles se poursuit activement. L'autopsie du cadavre de la concierge Biver a démontré que l'estomac ne contenait pas d'alimente. La mort n'a pas été provoquée par les coups de poignard, mais bien par étouffement au moyen de son tablier, qu'on lui avait enfoncé presque entièrement dans la bouche.

La victime se trouvait en toilette de nuit. Elle était occupée à se coiffer lorsqu'elle fut précipitée dans l'étroite ruelle existant entre le mur et le lit. Cet espace étant d'une taille étroitesse que la pauvre femme y était enserrée comme dans un étau et se trouvait dans l'impossibilité absolue de se mouvoir et, par suite, de se défendre. Le sang qui s'était écoulé sur ces plaies était coagulé. Le corps n'avait pas encore atteint entièrement la rigidité cadavérique. La malheureuse avait été étouffée au moyen de son tablier de cotonnelle, qu'on lui avait enfoncé presque entièrement dans la gorge. L'assassin a achevé l'infortunée en lui posant sur le visage un oreiller sur lequel on remarque des empreintes sanglantes très nettes. Au moment où Mme Biver lut précipitée dans la ruelle, elle dut s'accrocher au balancier de la pendule appendue au mur. Ce balancier était, en effet, tout tordu et gisait à côté du cadavre. Et, chose extraordinaire, les aiguilles du cadran marquaient 8 h. 1/4, ce qui serait l'heure où le crime aurait été commis, à moins, toutefois, ce qui est possible, que l'horloge eût continué à marcher pendant quelque temps à une vitesse vertigineuse, bien que le balancier en eût été arraché.

Ménage à trois

La parquet a entendu longuement une jeune fille, Mlle Marie Hardemme, âgée de 22 ans, lingère, maîtresse de M. Biver, la mari de la victime. On a soin chez elle des papiers, une grande marmite et un seau contenant tous deux de l'eau sale et des linges récemment lavés et encore tout mouillés. Ces objets et l'eau seront examinés et analysés. La jeune fille a déclaré avoir appris le crime par les magistrats.

Son amant, M. Biver, qui était parti de chez lui le jour de l'assassinat à sept heures et demie du matin pour se rendre à son bureau, y arriva dix minutes plus tard, ce qui a été reconnu exact. Il rendit une première visite à son amie à neuf heures et la deuxième à dix heures. Disons qu'il avait l'habitude de venir voir la jeune fille à toute heure du matin et de l'après-midi.

Il y a deux ans que durèrent les relations de la jeune fille avec le placier en machines à coudre. La victime était au courant de cette liaison, car, il y a quelques mois, M. Biver avait même abandonné pendant une quinzaine de jours la domicile conjugal pour venir habiter chez son amie. Mme Biver, à cette époque, avait même intenté une action en séparation de biens, mais elle la retira quand son mari revint habiter chez elle.

Depuis lors, Mlle Hardemme, M. et Mme Biver sortaient parfois ensemble. La jeune fille, par surprise, faisait pour la victime des ouvrages de couture.

Elle a déclaré que l'épouse de son amant était une femme acariâtre qui faisait le bonheur de son mari. Il n'est rien si aucune autre n'aurait pu la remplacer auprès de lui. Mlle Marie Hardemme a été laissée en liberté.

M. Sebest, qui est trouvé à Paris avec sa famille, est rentré hier à midi à Bruxelles. Accompagné des magistrats, il a visité toute la maison ; on ne lui a rien volé.

L'Algérie trouvée à terre et dont on a parlé n'est que de cuir ; deux meubles contenant, aux, argenterie et des bijoux, n'ont pas été ouverts. Par contre, on a ouvert une armoire sur laquelle on trouvait une clé qui, de cette armoire, a été à terre trois chambres.

C'est tout

CHRONIQUE MINIÈRE

L'échauffement à la fosse n° 5 DES MINES DE COURRIÈRES

On découvre un incendie. — Les travaux de protection. — Le rapport du délégué Lemal.

La situation reste stationnaire à la fosse n° 5 de la Compagnie des Mines de Courrières où, au dire de personnes compétentes, elle est non pas grave mais sérieuse.

MM. Léon, ingénieur en chef ; Heurtaux, ingénieur du contrôle, accompagnés du délégué mineur Lemal et des ingénieurs de la Compagnie, ont, durant la journée de samedi, visité le quartier où l'échauffement est constaté.

Il résulte de cette visite qu'un incendie existe près du chaînée et dans le voisinage de l'ancienne taille Montreuil.

Avec toute en compétence, M. Léon, ingénieur en chef du contrôle, a exposé les mesures qui pourraient être prises pour combattre l'incendie.

Après discussion, tous ont été d'accord pour continuer à essayer de fermer le feu au moyen de galeries avec barrages d'argile. Si ces travaux ne donnent aucun résultat appréciable on élèvera des barrages complets pour isoler tout le quartier dangereux.

Sur la demande du délégué mineur Lemal, il a été décidé qu'un tuyau serait laissé en communication avec le foyer de l'incendie afin de permettre l'évacuation des gaz asphyxiques.

Pour éviter en cas d'explosion que le ministre atteigne la fosse n° 13 qui communique avec le n° 5, un errosage intensif a été prescrit entre les deux puits.

Vingt ouvriers sont occupés aux travaux de protection et des ingénieurs de la compagnie sont en permanence dans le quartier échauffé.

On ne peut encore savoir quand le travail sera repris dans le puits n° 5.

Rapport du délégué mineur

Le délégué mineur Lemal, donc un rapport dont nous donnons ci-dessous copie, rend compte de la visite qu'il a fait avec MM. Léon et Heurtaux :

Le 29 décembre 1907.

« Le 28, à 8 heures du matin, je fus prévenu que MM. Léon et Heurtaux me demandaient à la fosse n° 5, c'est alors que nous descendîmes au niveau de 228, accompagnés de M. Doméson, ingénieur divisionnaire de la Compagnie des Mines de Courrières. Nous nous dirigeâmes vers le Sud par le communication du puits n° 5 au puits n° 13. M. Léon craignant pour le puits n° 13 qui communique par deux étages différents — par le niveau de 260, bowelle Sud, et du niveau de 228, par le Sud également — a décidé que l'exploitant aurait prise des précautions pour l'arrosage de ces communications. Ensuite nous nous dirigeâmes vers le lieu par le retour d'air. En arrivant, je me suis aperçu que le sommet de la descenderie Longlos était bouché pour un barrage fait avec de l'argile. J'ai demandé à M. Doméson et le chômée de la taille Montreuil qui se trouve au pied de ladite descenderie et qui prend naissance dans le retour d'air, lequel permettait les échappements de fumée et de gaz, était bouché aussi. Il me répondit : « Oui le Nous continuâmes notre tournée par la taille Montreuil ; à la voie en ferme ... j'ai constaté aussi que le trou signalé dans mes rapports précédents d'où se dégageaient des lumées brûlantes, était bouché également avec de l'argile. Comme c'est la partie des travaux la plus brûlante, je me suis récrié en disant qu'on était en train de gonfler un ballon. A M. Léon, ingénieur en chef du contrôle de l'Etat, trouvant mon observation très juste, il a été décidé que le trou serait débouché pour y mettre un canard (large tuyau) afin que les dégagements de fumée et de gaz puissent avoir lieu au-delà de la taille Montreuil de façon à permettre aux ouvriers de s'occuper aux travaux. »

Signé : Alfred LEMAL.

Nouvelle descente du délégué mineur

Dimanche, M. Lemal a opéré une descente au puits n° 5. Il a parcouru le quartier dangereux, se rendant compte des travaux de protection entrepris.

Nous publierons dans un prochain numéro le rapport qu'il rédigera à la suite de sa visite.

RAPPORT DE DÉLEGUE MINEUR

Mines de Courrières. — *Fosse numéro 2*

J'ai été appelé le 23 décembre par l'exploitant ; il y avait un blessé, le nommé Dalannoy Jean, de mineur au Transvaal, âgé de 25 ans, père de 2 enfants. Je me suis rendu sur les lieux pour constater l'accident. J'ai vu ensuite le blessé. Il m'a déclaré qu'il a été blessé par un caillou en tirant des terres dans le dépilage pour la coupe à terre. Il a eu le petit doigt de la main droite fracturé et l'index légèrement coupé. J'ai fait constater que si la compagnie ne laissait pas tirer des terres dans le dépilage pour faire coupe à terre l'accident ne serait pas arrivé. Je mets la responsabilité à la charge de la compagnie.

HUSSAR, délégué mineur.

LES PLUS BELLES

Cartes de Visite

les moins chères, les mieux soignées

SONT FAITES

à l'imprimerie du

PROGRÈS DU NORD

27, Rue de Béthune, LILLE

Dernière Heure

SÉNAT

SÉANCE DE NUIT

Fin de la discussion du Budget

A dix heures, on continue la discussion de la loi de Finances.

Un article additionnel de M. Pichon sur les rengagements est renvoyé à la commission de l'armée.

M. Le Provost de Launay défend un amendement par lequel les mandataires en justice chargés de la liquidation des biens des congrégations seraient assimilés à des comptables des deniers publics.

L'amendement est repoussé par 150 voix contre 89 sur 228 votants.

Sur une réplique de M. Provost de Launay qu'il reprendra la question, M. Monis déclare que ceux qui ont voté contre cet amendement inexplicable et inapplicable, n'ont cependant pas décidé de l'enterrer. (Applaudissements).

On en finit avec la loi de finances par l'adoption des derniers articles.

Puis le budget est voté par 270 voix contre 0.

La séance est renvoyée à aujourd'hui.

LES AFFAIRES DU MAROC

Le mauvais temps

Paris, 29 décembre.

Un télégramme du général Lyautey annonce que les pluies torrentielles tombées depuis trois jours ont défoncé le terrain, rendu provisoirement les mouvements en montagnes impossibles et les communications moins faciles, mais la situation n'est pas compromise et les opérations militaires ne sont nullement arrêtées.

Les troupes ont supporté vaillamment les intempéries ; les points d'appui ont été fournis de vivres. Enfin, les mesures indispensables ont été prises pour traverser la période de mauvais temps, alléger les convois de ravitaillement, faciliter une nouvelle répartition et l'installation des troupes.

L'état sanitaire est excellent.

L'amiral Philibert grand-officier de la Légion d'honneur

Le contre-amiral Philibert, qui commande la division navale nationale au Maroc depuis le début des opérations de Casablanca, est promu à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction est octroyée par le gouvernement à l'amiral Philibert en reconnaissance des éminents services qu'il a rendus sur la côte marocaine, tant pour les mesures relatives à la participation de la marine aux opérations de guerre que pour la succès de l'organisation qui en a assuré l'efficacité.

Les adieux du général d'Amade

La Rochelle, 29 décembre.

Le général d'Amade, promu au Maroc en remplacement du général Drude, a fait ses adieux aux officiers de sa brigade à la Rochelle. Le colonel du 122e, tout en félicitant le général de la mission qui lui est confiée par le Gouvernement, a dit qu'il regrettait vivement son départ. Le général d'Amade a déclaré qu'il était heureux de la marque de confiance dont il vient d'être l'objet, puis il a exprimé ses regrets de quitter momentanément le commandement de la 59e brigade. Le général partira de La Rochelle demain ou mardi.

Un prince éconduit

Lalla-Marnia, 29 décembre.

Le prince don Jaime de Bourbon, attaché à l'armée russe, avait demandé à l'autorité militaire la permission d'aller à Lalla-Marnia pour suivre les opérations contre les Beni-Snassen en qualité de représentant du gouvernement russe. La demande n'ayant pas été prise en considération, le prince est repartit pour Alger.

TRIBUNE POUR TOUS

Lille, 15 décembre.

Monsieur le rédacteur en chef du « Progrès du Nord. »

On nous communique votre numéro du 12 courant dans lequel vous reproduisez un article du journal l' « Action », tout en lui en laissant la responsabilité.

Vous trouverez sous ce pli la réponse que nous adressons à ce journal que nous vous prions d'insérer.

Recevez, etc.

Le directeur : ILLEBLE.

Lille, 15 décembre 1907.

Monsieur le rédacteur en chef de l' « Action ».

Monsieur le rédacteur,

Un des nombreux désillusionnés nous adresse de Calais votre n° de 11 courant, dans lequel vous publiez une information venant de l'intérieur, en effet, on relève au 3e paragraphe. « C'est alors que nos anciens employés ». C'est donc la Crédit Minier qui écrit. Dans ce communiqué nous sommes pris à parti et nous entendons user de notre droit de réponse.

Permettez-nous, Monsieur le Rédacteur, de vous faire observer que si vous avez consenti à la publication de votre estimable journal, vous auriez trouvé dans votre n° du 24 septembre 1906 votre article : « Comment on vole l'argent trouvé. Les fausses sociétés anonymes, une pseudo banque franco-espagnole, » dans lequel vous disiez : « Le Crédit minier » ce qui vous serait facile à accumuler avec réserve des affirmations intéressées et mensongères.

Vous pouvez, en effet, reconnaître l'honneur d'avoir tout le premier dénoncé la scandale et nous ajouterez que votre article si bien documenté et si précis a été d'une très grand poids sur la conscience d'un de nos amis, pour lui faire refuser de s'associer à ce que vous dénoncâtes comme une escroquerie.

Ce premier point établi, nous vous déclarons formellement que notre organe n'a aucune compromission avec les personnes incriminées, nos rapports se sont bornés à un envoi de 20 exemplaires qui nous ont été demandés par lettre le 21 novembre, quant aux valeurs que nous hurlons patriotiques « vagues affaires de pneumatiques, etc., etc. », vous verrez dans nos numéros parus, que nous vous communiquerons, qu'il n'en est pas question. Nous avons envoyé ces numéros comme propagande de notre journal et si ces 20 numéros ont pu mettre en péril le Crédit Minier, comme vous parlez d'argile, c'est que ce sont bien bombe en ruine.

On nous fait dire que notre organe était subventionné par le Crédit Minier, nous avons [illegible] 20 numéros et [illegible] de la, nous avons [illegible] nos dénonciations [illegible] pour [illegible] leur argent, manœuvres que nous dénoncerons avec tant d'autorité dans votre article rappelé plus haut.

Dans son communiqué, Rochette incriminé aussi plusieurs banques. Pour lui, seule existe encore la Banque Franco-Espagnole. Ces petites institutions qu'appelient banque de France, Crédit Foncier, Crédit Lyonnais, Comptoir d'Escompte, Société Générale, peuvent-elles résister longtemps, au... point de vue qui a patronné l'Union Franco-Belge, banque Franco-Espagnole et Nerva ? Et dire que l'on songe très sérieusement à mettre à l'ombre ce génie ; nous doute pour éviter de le détériorer.

Nous apprenons que le sieur J..., ancien employé du Crédit Minier, vient ordonné en cette [illegible] pour la victime des [illegible].

Elle a déclaré que l'épouse de son amant était une femme acariâtre qui faisait le bonheur de son mari. Il n'est rien si aucune autre n'aurait pu la remplacer auprès de lui. Mlle Marie Hardemme a été laissée en liberté.

M. Sebest, qui est trouvé à Paris avec sa famille, est rentré hier à midi à Bruxelles. Accompagné des magistrats, il a visité toute la maison ; on ne lui a rien volé.

L'Algérie trouvée à terre et dont on a parlé n'est que de cuir ; deux meubles contenant, aux, argenterie et des bijoux, n'ont pas été ouverts. Par contre, on a ouvert une armoire sur laquelle on trouvait une clé qui, de cette armoire, a été à terre trois chambres.

C'est tout

CHRONIQUE MINIÈRE

L'échauffement à la fosse n° 5 DES MINES DE COURRIÈRES

On découvre un incendie. — Les travaux de protection. — Le rapport du délégué Lemal.

La situation reste stationnaire à la fosse n° 5 de la Compagnie des Mines de Courrières où, au dire de personnes compétentes, elle est non pas grave mais sérieuse.

MM. Léon, ingénieur en chef ; Heurtaux, ingénieur du contrôle, accompagnés du délégué mineur Lemal et des ingénieurs de la Compagnie, ont, durant la journée de samedi, visité le quartier où l'échauffement est constaté.

Il résulte de cette visite qu'un incendie existe près du chaînée et dans le voisinage de l'ancienne taille Montreuil.

Avec toute en compétence, M. Léon, ingénieur en chef du contrôle, a exposé les mesures qui pourraient être prises pour combattre l'incendie.

Après discussion, tous ont été d'accord pour continuer à essayer de fermer le feu au moyen de galeries avec barrages d'argile. Si ces travaux ne donnent aucun résultat appréciable on élèvera des barrages complets pour isoler tout le quartier dangereux.

Sur la demande du délégué mineur Lemal, il a été décidé qu'un tuyau serait laissé en communication avec le foyer de l'incendie afin de permettre l'évacuation des gaz asphyxiques.

Pour éviter en cas d'explosion que le ministre atteigne la fosse n° 13 qui communique avec le n° 5, un errosage intensif a été prescrit entre les deux puits.

Vingt ouvriers sont occupés aux travaux de protection et des ingénieurs de la compagnie sont en permanence dans le quartier échauffé.

On ne peut encore savoir quand le travail sera repris dans le puits n° 5.

Rapport du délégué mineur

Le délégué mineur Lemal, donc un rapport dont nous donnons ci-dessous copie, rend compte de la visite qu'il a fait avec MM. Léon et Heurtaux :

« Le 28, à 8 heures du matin, je fus prévenu que MM. Léon et Heurtaux me demandaient à la fosse n° 5, c'est alors que nous descendîmes au niveau de 228, accompagnés de M. Doméson, ingénieur divisionnaire de la Compagnie des Mines de Courrières. Nous nous dirigeâmes vers le Sud par le communication du puits n° 5 au puits n° 13. M. Léon craignant pour le puits n° 13 qui communique par deux étages différents — par le niveau de 260, bowelle Sud, et du niveau de 228, par le Sud également — a décidé que l'exploitant aurait prise des précautions pour l'arrosage de ces communications. Ensuite nous nous dirigeâmes vers le lieu par le retour d'air. En arrivant, je me suis aperçu que le sommet de la descenderie Longlos était bouché pour un barrage fait avec de l'argile. J'ai demandé à M. Doméson et le chômée de la taille Montreuil qui se trouve au pied de ladite descenderie et qui prend naissance dans le retour d'air, lequel permettait les échappements de fumée et de gaz, était bouché aussi. Il me répondit : « Oui le Nous continuâmes notre tournée par la taille Montreuil ; à la voie en ferme ... j'ai constaté aussi que le trou signalé dans mes rapports précédents d'où se dégageaient des lumées brûlantes, était bouché également avec de l'argile. Comme c'est la partie des travaux la plus brûlante, je me suis récrié en disant qu'on était en train de gonfler un ballon. A M. Léon, ingénieur en chef du contrôle de l'Etat, trouvant mon observation très juste, il a été décidé que le trou serait débouché pour y mettre un canard (large tuyau) afin que les dégagements de fumée et de gaz puissent avoir lieu au-delà de la taille Montreuil de façon à permettre aux ouvriers de s'occuper aux travaux. »

Signé : Alfred LEMAL.

Nouvelle descente du délégué mineur

Dimanche, M. Lemal a opéré une descente au puits n° 5. Il a parcouru le quartier dangereux, se rendant compte des travaux de protection entrepris.

Nous publierons dans un prochain numéro le rapport qu'il rédigera à la suite de sa visite.

RAPPORT DE DÉLEGUE MINEUR

Mines de Courrières. — *Fosse numéro 2*

J'ai été appelé le 23 décembre par l'exploitant ; il y avait un blessé, le nommé Dalannoy Jean, de mineur au Transvaal, âgé de 25 ans, père de 2 enfants. Je me suis rendu sur les lieux pour constater l'accident. J'ai vu ensuite le blessé. Il m'a déclaré qu'il a été blessé par un caillou en tirant des terres dans le dépilage pour la coupe à terre. Il a eu le petit doigt de la main droite fracturé et l'index légèrement coupé. J'ai fait constater que si la compagnie ne laissait pas tirer des terres dans le dépilage pour faire coupe à terre l'accident ne serait pas arrivé. Je mets la responsabilité à la charge de la compagnie.

HUSSAR, délégué mineur.

LES PLUS BELLES

Cartes de Visite

les moins chères, les mieux soignées

SONT FAITES

à l'imprimerie du

PROGRÈS DU NORD

27, Rue de Béthune, LILLE

LILLE

La Fête des Facteurs

Les sphéliens continuent à arriver extrêmement nombreuse pour la Fête des Facteurs qui doit avoir lieu à Lille, les dimanche et lundi de Pâques, 19 et 20 avril. Plus de mille facteurs belges y participeront, accompagnant les musiques d'employés des Postes de B